



**NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX  
INFORMATIONS**

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques et ESPACE PÉDAGOGIE FORMATION FRANCE

Les deux services précités disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats au TCF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- ✓ jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : EPFF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille,
- ✓ par la suite au CIEP à l'adresse suivante : Centre international d'études pédagogiques, Bureau DELF-DALF, 1 rue Léon Journault, 92310 Sèvres (France).

Date : ...../...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

**Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration**

<b>TARIF</b> <b>120 €</b>		<b>Cours de préparation de 2H00 le samedi matin</b> <b>40€</b>
<b>Paiement des droits d'inscription</b>	<input type="checkbox"/> <b>CHÈQUE</b> <input type="checkbox"/> <b>VIREMENT</b> <input type="checkbox"/> <b>ESPÈCES</b>	OUI / NON Date du cours :
Fait à Marseille, le ...../...../.....		Signature :

## Conditions d'inscription

### Annulation, remboursement ou changement :

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

### Absence :

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à [accueil@epff.eu](mailto:accueil@epff.eu) accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

### Aménagement des épreuves :

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 3 mois à l'avance.

### Règlement des examens :

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à [accueil@epff.eu](mailto:accueil@epff.eu) ou de téléphoner à EPFF au 04 91 37 33 24.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

### Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- ✓ En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif validé : dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé ;
- ✓ Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant 30 jours entre chaque passation.

### Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre attestation le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite ;
- ✓ Crayon à papier et gommes interdits. Vous devez écrire au stylo noir ;
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits ;
- ✓ Dictionnaires interdits ;
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- ✓ Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

### Retrait des résultats :

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation : disponible environ 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite à EPFF. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse en cours ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À \_\_\_\_\_ Date : \_\_/\_\_/\_\_

Signature : \_\_\_\_\_